

Actualisation - 2024

SATHONAY-CAMP

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Sathonay-Camp

- **CAVITÉ** : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :
(Article L563-6 du code de l'environnement)

Métropole de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON ☎ 04.26.99.32.02

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols.

- **TUNNEL** : Périmètres relatifs aux tunnels :

- Périmètre de tirs de mines importants du tunnel SNCF des Mercières qui se trouve sur Rillieux.

SNCF Direction de Lyon
Agence Régionale Immobilière
10 Cours de Verdun
69286 LYON CEDEX 02 ☎ 04.72.40.31.00

NOTA : La SNCF demande à être consultée pour tout permis situé au dessus du tunnel, et pour tout permis nécessitant des tirs de mines dans les périmètres réglementés.

Les autres services demandent à être informés en cas de permis de construire au dessus du tunnel.

- **RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN** : Relatif au système de distribution de chaleur qui permet un acheminement vers plusieurs usagers via un ensemble de canalisation à partir d'une production centralisée. Ce réseau peut s'appuyer sur des énergies renouvelables mais peut également en utiliser d'autres.